

Image not found or type unknown



Colocation pendant un divorce

Par **mel19_old**, le **01/08/2007 à 16:09**

bonjour, mon frère est actuellement en instance de divorce, madame a déménagé il y a peu de temps et ne paye donc plus le crédit. par conséquent mon frère est obligé de payer les 2 parts ce qui lui revient très cher surtout avec son petit salaire. moi et mon conjoint cherchons une maison en location car notre appartement est trop petit et commence à être insalubre. hors nous ne trouvons rien dans nos moyens. nous avons donc pensé à faire une colocation avec mon frère. est-ce possible et est-ce que sa future ex-femme peut s'y opposer???
CORDIALEMENT